COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS En date du mardi 28 juin 2022 à 18h

Présents: - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme

INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie -

Absents excusés: M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. GAURENNE Claude

Date de convocation: 24/06/2022

Préambule: approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

Proposition de la société « Nouveaux territoires », solution digitale d'accompagnement et collecte automatisée de la taxe de séjour,

Madame la 1ère adjointe présente la proposition de la société « Nouveaux territoires », mise en place d'une plateforme de collecte automatisée de la taxe de séjour, conseil, outillage, formation, accompagnement.

Au-delà de la mise en place d'un outil performant mais aussi d'un accompagnement juridique, financier, stratégique et d'une communication adaptée auprès des hébergeurs, la société « Nouveaux territoires » nous accompagnera dans l'optimisation de la collecte de la taxe de séjour pour la faire évoluer au mieux des intérêts du développement touristique du territoire. Par ailleurs, la dématérialisation des procédures a considérablement progressé et c'est donc l'occasion pour la collectivité de l'appliquer à la collecte de la taxe de séjour.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

Taxe de séjour 2023

Madame la première adjointe explique à l'assemblée que la commune collectait la taxe de séjour au forfait jusqu'en 2022. L'enjeu pour la commune est de délibérer afin de disposer d'une taxe de séjour au réel pour 2023 et sur l'ensemble de l'année. On constate que le régime au forfait est en voie de disparition sur le territoire national au profit de la taxe de séjour au réel basé sur la fréquentation des hébergements touristiques.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le passage à la collecte de la taxe de séjour au réel et vote les tarifs applicables.

Coupe de vente 2023

Monsieur Vincent ECHARD explique qu'une modification des parcelles inscrites à l'état d'assiette et vente de coupes de bois 2023 nécessite une annulation et un remplacement de la délibération 2022-014. Validation du conseil municipal.

 Accompagnement de la société d'architectes «b+p consultant» pour l'étude du lotissement communal et autres projets communaux,

La première adjointe présente la proposition de la société d'architectes « b+p consultant » pour l'étude du lotissement communal et autres projets communaux. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

Travaux de sécurisation du Rocher d'escalade,

Mme la première adjointe présente le rapport d'analyse d'offre de la consultation relative aux travaux de protection contre le risque de chute de pierres et de blocs qui menace le rocher d'escalade, établi par l'ONF - service RTM. Une entreprise a répondu à la consultation, l'entreprise VTS. L'offre renégociée proposée par VTS, validée par l'ONF - service RTM, est l'offre la mieux disante en terme financier et technique et permet également de prendre en compte les contraintes liées à la pratique de l'escalade sur ce rocher tout en assurant la réalisation des protections préconisées vis-à-vis du risque de chute de blocs.

Budget initial: 27 336 € TTC - Budget renégocié: 32 628 € TTC

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

Recrutement d'un agent contractuel non permanent pour entretien du centre des Eclaireurs

L'état du centre et le projet d'ouvrir l'hébergement sur 3 niveaux aux saisonniers pour la saison hivernale 2022 – 2023 entraîne un surcroit de travail pour l'entretien que les agents communaux ne peuvent assurer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Dossiers en cours - questions diverses

Monsieur Jean-Marie PINEDE présente la mise en place de deux sessions qu'il animera, consacrées aux gestes de premiers secours, les 30 et le 31 juillet. Elles consistent à former gratuitement les citoyens de la commune à l'utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe disponible à la mairie 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Il propose également d'effectuer un exercice PCS dans le courant de l'été. La date reste à déterminer.

A l'occasion de l'inauguration de la brasserie du Mouli, le 23 juillet prochain, le propriétaire des lieux demande à la mairie le prêt d'une tente, de tables et de bancs. La demande est acceptée par le conseil.

Monsieur Vincent ECHARD indique qu'au Pla du Cambre des affiches publicitaires ont été collées sans autorisation sur les panneaux existants. Les personnes concernées vont être prévenues que cet affichage ne peut se faire sans autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la 1ère adjointe lève la séance à 20h30.

La premiate adjointe

Le secrétaire de séance, Claude GAURENNE,